

# **Association des parents d'élèves du Lycée Carnot. Enquête sur les programmes de 1902. Questionnaire de la commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés. Réponses de l'Association aux questions posées.**

**Numéro d'inventaire :** 1979.37352

**Auteur(s) :** Edouard Delpeuch

**Type de document :** imprimé divers

**Imprimeur :** Brou (Louis) Imprimerie typographique

**Date de création :** 1913

**Description :** Imprimé sous couverture papier bleu.

**Mesures :** hauteur : 239 mm ; largeur : 150 mm

**Mots-clés :** Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

**Filière :** Post-élémentaire

**Niveau :** Post-élémentaire

**Nom de la commune :** Paris

**Nom du département :** Paris

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 16

**Lieux :** Paris, Paris

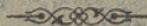
**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES**  
DU  
**LYCÉE CARNOT**

**Enquête sur les Programmes de 1902**

**QUESTIONNAIRE**

**de la Commission de l'Enseignement  
de la Chambre des Députés**

**Réponses de l'Association aux Questions posées**



**PARIS**

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE LOUIS BROU  
12, Boul. Malesherbes

Mai 1913



## ASSOCIATION

DES  
**PARENTS D'ÉLÈVES**  
DU  
**LYCÉE CARNOT**

## QUESTIONNAIRE ET RÉPONSES<sup>(1)</sup>

### I. — CYCLES ET SECTIONS

*La commission désire savoir si les réformes de 1902 ont facilité la liaison et la pénétration des divers ordres d'enseignement grâce à la division en cycles et sections. Elle pose notamment les questions suivantes:*

1. — *La réforme a-t-elle assez duré pour qu'on en puisse déjà apprécier les résultats?*

R. — Oui.

2. — *L'entrée des élèves provenant de l'enseignement primaire ou de l'enseignement primaire supérieur se fait-elle abondamment et sans difficultés qui résulteraient de l'organisation même des cycles et sections?*

R. — L'apport de l'enseignement primaire supérieur est nul, ou à peu près nul.

L'entrée des élèves provenant de l'enseignement primaire élémentaire ne se fait pas «abondamment», dans nos lycées de Paris tout au moins; et peut-être cette abondance n'est-elle pas souhaitable. Il vaut mieux que le passage de l'enseignement primaire dans l'enseignement secondaire reste le fait d'une élite intellectuelle, si l'on ne veut accroître le nombre des déclassés. D'ailleurs, aujourd'hui comme hier, les élèves bien doués provenant de l'école primaire tiennent un bon rang au lycée, plus difficilement en A qu'en B parce qu'à l'école on a plus exercé leur mémoire que leur réflexion et leur raisonnement.

3. — *L'expérience montre-t-elle la nécessité de modifier la durée relative des cycles, le nombre ou la nature des sections, les possibilités de libre choix des élèves d'après leurs aptitudes?*

R. — Le vœu général des pères de familles est qu'on ne les oblige pas à orienter prématurément les études et, par suite, la carrière

(1) Le texte de ces réponses a été approuvé à l'unanimité par les membres présents à la dernière réunion de l'Association (5 mai).



— 4 —

de leurs enfants. *Trop de spécialisation, et une spécialisation trop hâtive*, voilà ce dont ils se plaignent.

En ce qui concerne le premier cycle, l'établissement de la division B répondait à une idée que l'expérience a démontrée fausse, à la nécessité qui s'imposait, croyait-on, d'instituer un enseignement d'une durée abrégée à l'usage des élèves qui abandonnent le lycée après la Troisième. Or, il se trouve qu'un nombre infime d'élèves quitte le lycée en cours d'études, guère plus après la Troisième qu'après les autres classes. Dès lors la section B manque son but, et, pratiquement, elle ne vaut ni l'ancien enseignement spécial de Duruy, ni l'école primaire supérieure.

Dans le second cycle, le nombre des sections pourrait être réduit (1). En tout cas, il y a lieu d'apporter des modifications aux programmes. On s'accorde à trouver que la place laissée aux sciences dans la section A est insuffisante. Elle devrait être rendue au moins équivalente à la part qui était faite aux sciences autrefois dans les classes supérieures de l'enseignement gréco-latin.

4. — *Existe-t-il entre les sections des « ponts » permettant aux élèves qui se seraient trompés sur leurs aptitudes, ou dont l'orientation aurait varié, d'adapter leurs études à leurs besoins nouveaux ?*

R. — Non.

5. — *Tous les lycées et les collèges ont-ils pu — ou dans quelle mesure ont-ils pu — organiser les cycles et les sections ?*

Renseignement d'ordre administratif.

6. — *L'égalité des sanctions entre les divers baccalauréats ouvre-t-elle réellement, et dans de bonnes conditions, l'accès de l'enseignement supérieur à tous les élèves de l'enseignement secondaire ?*

R. — Il nous semble peu équitable de mettre, au point de vue des sanctions, les diverses sections du second cycle sur un pied d'égalité. A et C ont seules une valeur véritable. La section B (latin-langues) est considéré — c'est à un professeur qu'est emprunté ce jugement — comme «le refuge des paresseux qui ne veulent étudier ni le grec, ni les sciences et qui, par leur origine étrangère ou par quelques séjours agréables à l'étranger, compensent aisément leur infériorité en latin ou en français. »

Nous n'avons rien à apprendre sur la faiblesse de la section D (sciences-langues). L'égalité de sanction constitue, pour cette dernière et pour B, un exorbitant privilège.

(1) Un père de famille, cependant, nous écrit pour se plaindre qu'on en ait oublié une. Sa lettre vaut d'être citée :

« J'oserais souhaiter que, parmi les nombreuses combinaisons offertes aux élèves et à leurs familles, il s'en trouve une qui leur permettra, s'ils le jugent à propos, de renoncer, à leurs risques et périls, aux dernières conquêtes de la pédagogie contemporaine. Si je juge que les programmes et les méthodes grâce auxquels se sont formés Pasteur, Berthelot, Taine, et Henri Poincaré peuvent suffire à mon fils, m'en remettant à ceux qui sont chargés de les appliquer, de leur faire subir les légères retouches qu'exige le progrès, je ne vois pas pourquoi ce goût, qui me semble à certains égards défendable, est le seul qui ne puisse recevoir satisfaction. Et puisque j'ai à ma disposition des enseignements sans latin, sans grec et sans sciences, je me demande pourquoi et en vertu de quel privilège il m'est impossible de me procurer un enseignement sans histoire et sans langues vivantes. »

